

Aide à la complétude de la Déclaration Préalable pour : Véranda (Inf. ou égale à 20 m² ou 40 m² si accolée et en zone U)

La véranda, est constitutive de surface de plancher ET de surface taxable.

Afin d'éviter un incomplet, merci de vérifier que les éléments suivants aient bien été renseignés

1. CERFA de la Déclaration préalable – P2/8 – Partie 4

Cette case doit être cochée

Les caractéristiques de la véranda doivent être décrites par le demandeur:

- Matériaux utilisés
- Type de toiture...
- Couleurs de la menuiserie

CERFA : P.2/8 – Partie 4.2

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante :
- la surface de plancher créée :
- la surface de plancher supprimée :

Le total de la surface existante avant travaux doit apparaître. Il s'agit de la surface habitable de la maison (hors surface de garage)

Indiquer la surface de la **véranda** en m²

2. CERFA – Partie Taxes : P. 7/8 : **1 Point** à compléter sur le CERFA « Taxes » :

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : m²
 Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : m²
 Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : m²

Indiquer la surface de la **véranda** en m²

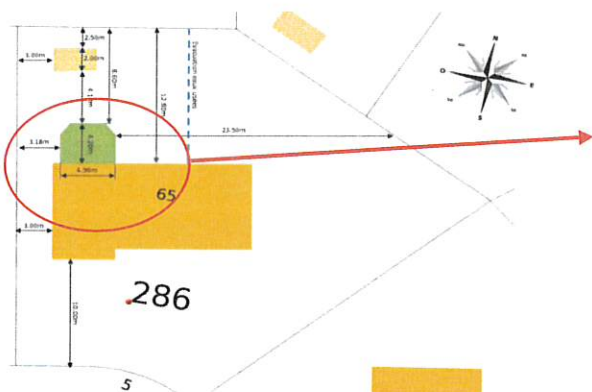


* Les pages 3/8 et 8/8 du CERFA, doivent être datées et visées.

** Si l'autorisation d'urbanisme doit être au nom de deux demandeurs, vérifier que les CERFA comportent les deux signatures. Aussi, la fiche « Autre demandeur » doit être fournie.

3. Pièces à joindre à la demande :

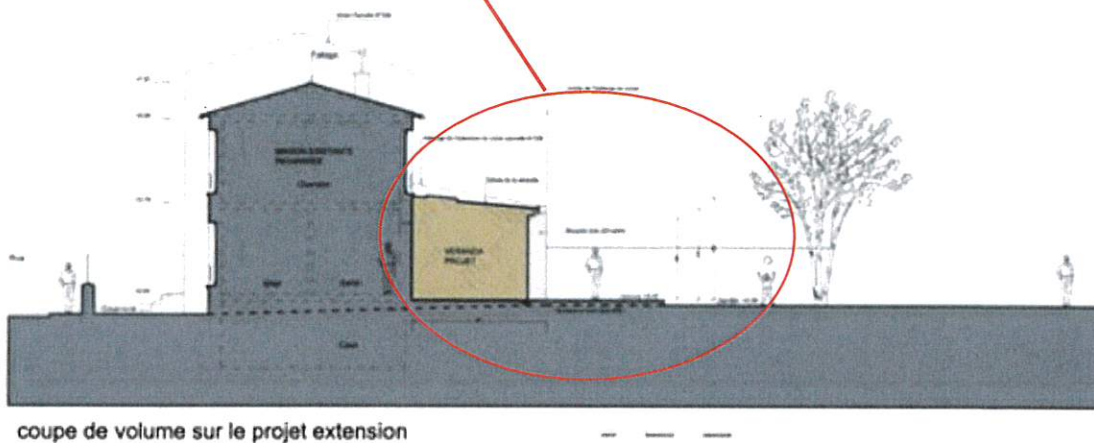
3.1 – Plan de masse - Vérifier que le plan de masse fourni soit côté. – Toutes les distances par rapport aux à toutes les limites séparatives et aux voies doivent être renseignées. Par exemple :



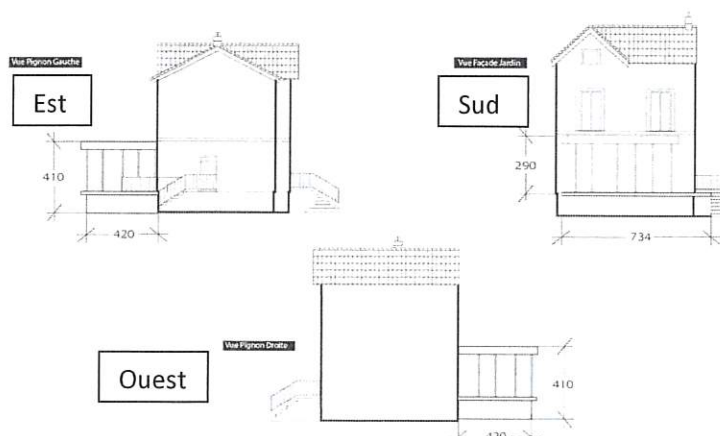
Sur cet exemple de plan de masse :

- Toutes les distances d'implantations par rapport aux voies et emprises publiques sont indiquées.
- Les constructions existantes sur l'unité foncière apparaissent (maison ET projet de véranda en vert)

3.2- Le plan de coupe doit faire apparaître, d'une limite de propriété à l'autre le profil du Terrain naturel Avant et Après Travaux. Les hauteurs indiquées doivent être mesurées depuis le TN (terrain naturel) avant travaux. Par exemple :



3.3- Le plan de façade doit représenter les façades de la véranda avec les orientations :



3.5 - Insertion graphique :

Si le pétitionnaire ne maîtrise pas les outils informatiques, le projet peut être dessiné à partir d'une photo du futur emplacement du projet.

